

L'équipe encadrante

Le directeur :
Nicolas HAMER

Le responsable espace-jeune et animateur
enfance-jeunesse :
Julien RAYNAL

Les animateurs enfance :
Yann AUTRET
Katia LE TIEC
Malorie JAFFRES

Comment s'inscrire?

Permanences
les mardis et vendredis :
De 13h30 à 16h

Par téléphone :
02 98 40 18 60
06 07 73 23 15
02 98 40 13 33 (Mairie)

@ Par mail :
maison.enfance@saint-thonan.fr

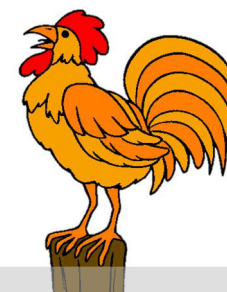
Par le portail famille :
<http://saint-thonan.portail-defi.net>
à l'aide de vos identifiants

Pour une bonne organisation du
service au niveau de l'encadrement
et de la prévision des repas, **il est
IMPERATIF de s'inscrire une semaine
avant la date retenue.**

Horaires d'ouverture :
De 7h à 19h

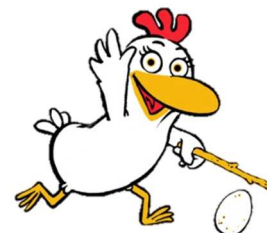
Accueil de l'après-midi : 13h30

Fabrication d'un poulailler décoratif



Mercredi 1 mars :

- Construction de la structure
- Jeu : La poule a perdu son œuf



Mercredi 8 mars :

- Construction de la structure
- Bricolage : Angry Poule

Mercredi 15 mars :

- Fabrication du toit
- Jeu : Tous au poulailler



Mercredi 22 mars :

- Fabrication de l'enclos
- Jeu : La danse des œufs



Mercredi 29 mars :

- Fabrication des poules
- Jeu : La Queue de Renard



Mercredi 5 avril :

- Mise en place du poulailler
- Jeu : Evolution

Les tarifs de l'ALSH sont calculés en fonction du
quotient familial.

Les tarifs varient selon la commune de résidence.
Kersaint-Plabennec, Plouédern et La Forest-
Landerneau sont signataires de la convention.

Quotient familial	Journée	1/2 jour	Repas	Sorties
QF 1 : < 800 €	7,90 €	5,53 €	3,10 €	3,00 €
QF 2 : entre 801 € et 1200 €	9,90 €	6,93 €	3,10 €	3,00 €
QF 3 : entre 1201 € et 1 600 €	12,90 €	9,03 €	3,10 €	3,00 €
QF 4 : > 1 601 €	14,90 €	10,43 €	3,10 €	3,00 €
Commune hors convention	22,35 €	15,65 €	4,65 €	3 €

Les familles doivent transmettre à la Mairie leur
attestation CAF ou MSA précisant le quotient
familial. Sans cette attestation, le tarif QF 4 sera
appliqué systématiquement.